

Présentation et règlement du Prix EpE – LCI 2018 Digital-Environnement : quelles connexions ?

Esprit général du Prix

L'association française des Entreprises pour l'Environnement (EpE) organise, en partenariat avec LCI, le Prix Jeunes pour l'Environnement afin de promouvoir la protection de l'environnement parmi la jeune génération, la plus concernée par les changements globaux.

Sujet du Prix 2018

Envoyez vos idées inédites, solutions concrètes de services ou d'applications, d'objets connectés, de chatbot etc. favorisant l'environnement (climat, biodiversité, ressources, eau...) ou, à l'inverse, des solutions également concrètes pour diminuer l'impact du recours au digital.

Soyez ambitieux, créatifs et persuasifs !

Conditions de participation

Le Prix Jeunes pour l'environnement EpE-LCI s'adresse à tout jeune ou groupe de jeunes né(s) après le 12/03/1988.

Les employés et enfants des employés des structures organisatrices (EpE, LCI) et des entreprises sponsors ne peuvent pas participer.

Seules les personnes physiques peuvent candidater.

Les dossiers confidentiels doivent être clairement signalés. La soutenance finale étant publique, le projet devra pouvoir être communiqué en juin 2018.

Déroulement

La date limite de remise des dossiers est arrêtée au **12 mars 2018 à 18h**. Le jury sélectionne les quatre meilleurs dossiers, et prévient leurs auteurs une dizaine de jours avant la cérémonie de remise de prix, qui aura lieu le 14 juin 2018.

Afin d'être départagés, les meilleurs dossiers seront présentés oralement par leurs auteurs devant le jury (*présence obligatoire, pas de représentation possible*). Après délibération du jury, les prix seront remis le même jour aux lauréats, au cours d'une cérémonie à laquelle seront conviés les membres d'EpE et des acteurs reconnus du développement durable en France.

NB : pour les lauréats, seuls seront pris en charge les frais de déplacement en France métropolitaine.

Dotations du prix

Le prix EpE – LCI est doté par les sponsors comme suit :

- 1^{er} prix, Total - 5 000 €
- 2^e prix, InVivo - 3 000 €
- 3^e prix, Deloitte - 2 000 €
- 4^e prix Actu-environnement - 1 000 €

Tous les candidats ayant déposé un dossier recevable recevront un an d'abonnement à *Actu-environnement*.

Dossier à remettre

Les rapports peuvent être collectifs. Ils doivent être inédits, rédigés en langue française et non-confidentiels. Ils seront mis en ligne sur le site.

Le dossier de candidature se compose des pièces suivantes :

1. Un mémoire relié n'excédant pas 40 000 caractères (espaces compris), soit environ 10 à 12 pages, ne dépassant pas 2 Mo et ne comportant pas d'annexes.

En complément du mémoire, un support visuel (vidéo n'excédant pas 2 minutes, bande dessinée d'une planche, dessin de presse) pourra être joint au dossier.

2. Le « Formulaire de remise de dossier » (à télécharger sur <http://www.epe-asso.org>), dûment renseigné, présentant le/les candidat(s) et un résumé du projet. Ce résumé de 300 caractères maximum sera ensuite mis en ligne par EpE.

3. Une photocopie de la carte d'identité du/des candidat(s). Le dossier complet devra être envoyé par courrier avant le 12 mars 2018 (le cachet de la poste faisant foi) à :

Entreprises pour l'Environnement - Prix EpE-LCI 50, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 PARIS Simultanément, le dossier devra être envoyé par courriel à cette adresse, via une plate-forme d'envoi de gros fichiers si besoin.

Critères de sélection des mémoires

Les mémoires seront notamment évalués en fonction des critères suivants :

- Pertinence de la réflexion,
- Faisabilité technique, politique, financière, et cohérence des propositions d'actions,
- Originalité,
- Qualité de la rédaction et de la présentation.

Couverture presse

Par le seul fait de déposer un mémoire, les concurrents s'engagent à apporter leur collaboration à EpE et LCI pour tout reportage (presse ou audiovisuel) portant sur leur participation à ce concours, notamment dans le cadre du partenariat presse entre EpE et LCI, qui relayera l'opération auprès du public par plusieurs articles, ainsi que dans le cadre du partenariat internet avec Actu-Environnement.

Les lauréats du prix Jeunes pour l'environnement EpE – LCI 2018 s'engagent notamment à rédiger avant la remise des prix une tribune reprenant les principaux points de leur projet, que LCI pourra publier s'il le désire.